

AVIS

OBJET:

Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant une interdiction de stationnement avenue René

Magritte

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 27 février 2024 a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner avenue René Magritte, à l'opposé de l'immeuble n°17.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 28 février 2024

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON